

FICHE DESCRIPTIVE SYNTHETIQUE

FORMATION QUALIFIANTE PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Il s'agit d'un **diplôme de niveau 3**.

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE REPOSE SUR LES VALEURS SUIVANTES :

- L'approche de la formation par la compétence : Nous accompagnons les stagiaires en cohérence avec les attendus du terrain d'exercice professionnel et du cadre d'intervention.
- La place centrale du formateur pour apprendre, accompagner et former : nous sommes des facilitateurs d'appropriation des connaissances et de développement des compétences attendues des différents secteurs d'intervention (domicile, structure, inclusion scolaire et vie ordinaire)
- La pratique de l'évaluation : nous mettons l'accent sur la compréhension des situations rencontrées sur le terrain dans les évaluations en vue des certifications

NOTRE PROJET DE PROFESSIONNALISATION REPOSE SUR LES CONCEPTIONS SUIVANTES :

- Le professionnel est aujourd'hui celui qui sait gérer une situation complexe liée à la prise en compte des réalités et du contexte de la personne ou du groupe accompagnée. Nous tenons à engager **un véritable partenariat avec les différentes structures et établissements** qui accueillent et accompagnent les stagiaires dans leur processus de professionnalisation.
- **L'aide à la construction d'une identité professionnelle** : Nous accompagnons les futurs professionnels à utiliser les différents outils mis à leur disposition du terrain pour en comprendre l'utilité
- **La pratique d'une alternance « intégrative »** : Nous considérons l'alternance comme la recherche d'un équilibre entre la formation dispensée en centre de formation et celle acquise dans l'exercice professionnel pendant les stages. Nous nous attachons à mettre en place un co-pilotage de l'alternance avec les terrains de stage.

LA FORMATION THEORIQUE EN CENTRE COMPORTE :

- ⇒ 546 heures de formation en centre
- ⇒ 21 heures consacrées à l'Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveau 2
- ⇒ **7 heures de certification des cinq domaines de compétence** par stagiaire

La formation théorique se décompose en 5 domaines de compétences (DC) :

- ⇒ **DC 1 « ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE »**
 - *112 heures d'enseignements*
- ⇒ **DC2 « ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS LE RESPECT DE CETTE PERSONNE ET DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE »**
 - *91 heures d'enseignements*
- ⇒ **DC3 « ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE DE LA PERSONNE »**
 - *105 heures d'enseignements*
- ⇒ **DC4 « POSITIONNEMENT EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL DANS SON CONTEXTE D'INTERVENTION »**
 - *147 heures d'enseignements*

- ⇒ **DC5 « TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE, GESTION DES RISQUES ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE »**
 - *91 heures d'enseignements*

LA FORMATION PRATIQUE COMPORTE : SELON LE PARCOURS DU STAGIAIRE :

- ⇒ **Pour les salariés : stage de 140 heures** sur un site qualifiant au reprenant les 5 domaines de compétence
- ⇒ **Parcours complet : formation pratique de 840 heures** qui sont réparties sur au moins deux stages
- ⇒ **Pour un parcours partiel** : la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider selon les allègements vus en fonction du parcours du stagiaire.

PARTICULARITES :

- L'obtention du diplôme par le biais de la VAE (validation des acquis de l'expérience) est possible : à condition que la personne ait une expérience de 1 an équivalent temps plein, et cette période doit avoir été exercée dans les dix années précédant la demande. La demande de recevabilité pour l'obtention du DEAES par le biais de la VAE, doit se faire sur le site de l'ASP Limoges.
- Les demandes de recevabilités pourront être déposée seulement à partir du 1^{er} janvier 2024.

LES MODALITES DE CERTIFICATIONS :

Le stagiaire doit avoir effectué l'ensemble de la formation théorique et pratique pour pouvoir se présenter aux certifications.

Les cinq domaines de compétence sont évalués séparément et la moyenne de 10 / 20 est obligatoire pour valider les domaines de compétence :

- ⇒ par domaine de compétence, il y a :
 - des contrôles continus (notes de réflexion, dossier écrit) en centre de formation
 - des évaluations pratiques en milieu professionnel

***L'ENSEMBLE DE LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE EST ORGANISÉE SUR UNE PERIODE DE 12 MOIS
Rentrée en octobre de l'année civile en cours.***